

## Axe A1 : Déploiement du Très Haut Débit

L'accessibilité au Très haut Débit (THD) est un critère d'attractivité et de compétitivité économique pour lequel la région Centre-Val de Loire mobilise plus de 30 millions d'euros sur le territoire de l'Eure-et-Loir. Ces crédits sont fléchés dans le cadre des conventions région-département et des CRST.

Sur le territoire de la Communauté de communes, un reste à flécher de 100 000 € est à prévoir au titre du présent CRST.

### **Descriptif sommaire des projets identifiés**

#### **Mesure 01 - Très Haut Débit**

#### **DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT**

Maître d'ouvrage : SMO Eure et Loir Numérique

Montant estimatif du projet :

Subvention sollicitée : 100 000 €

Contenu : achèvement de la couverture THD sur le territoire.

## ***Accompagnement du déploiement du Très Haut Débit***

<b>Sens de l'action régionale</b>	<p>La mise à disposition auprès des particuliers et des entreprises de réseaux de communications électroniques offrant des débits adaptés aux usages est un élément essentiel à la compétitivité et à l'attractivité de nos territoires.</p> <p>Les opérateurs privés ont annoncé déployer la fibre optique à l'abonné (FttH) entre 2012 et 2020 auprès de 40% de la population régionale. Ces investissements seront essentiellement concentrés sur les 8 zones les plus urbaines.</p> <p>L'effort financier régional doit permettre de créer un véritable effet levier pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• lutter contre la fracture numérique</li> <li>• à l'horizon 2020, atteindre 70% de couverture de la population en fibre optique et proposer l'Internet rapide à tous les habitants</li> <li>• soutenir le développement des usages numériques à destinations des particuliers et des entreprises sur l'ensemble du territoire régional ;</li> </ul>
<b>Nature de l'aide</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subvention</li> </ul>
<b>Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• projets de réseau de communications électroniques, notamment : fibre optique à l'abonné, montée en débit, étude préalables</li> </ul>
<b>Maitres d'ouvrage</b>	véhicule de portage du RIP (SMO ou Conseil départemental)
<b>Financement régional</b>	<p>Le financement régional s'opère dans le respect des conventions de financement signées avec le Syndicat Mixte Ouvert compétent ou, dans le Loiret, avec le Conseil départemental.</p> <p>La part à imputer à chaque territoire est communiquée en amont par la région et peut être activée sur 2 Contrats successifs.</p>
<b>Modalités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association de la Région à la gouvernance du réseau d'initiative publique, notamment en tant que membre de plein droit des syndicats mixtes ouverts</li> <li>• transmission des coordonnées SIG du projet (ex ante et ex post)</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↻ Taux de couverture de la population régionale en FttH</li> <li>↻ Nombre de prises FttH déployées par l'initiative publique</li> </ul>